

DEMANDE DE VISA DE COURT SEJOUR (séjour n'excédant pas 3 mois)

Etudiant Stagiaire

« **Etudiant stagiaire** » : étranger, titulaire d'une convention de stage visée par l'autorité préfectorale, effectuant « un **stage en entreprise**, dans le cadre d'une formation qui conduit à la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ou à la reconnaissance d'un niveau de qualification professionnelle et qui relève d'un cursus scolaire ou universitaire, d'une formation professionnelle ou d'un programme de coopération de l'Union européenne ou intergouvernemental dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse ou de la culture ».

PRENDRE RENDEZ-VOUS AU PREALABLE EN TELEPHONANT AU 30 06 (Prestataire extérieur)

La comparution personnelle est obligatoire lors du dépôt du dossier. Les visas étant « biométriques », les empreintes digitales et une photo numérique des demandeurs doivent, en effet, être recueillies lors du dépôt de la demande.

L'instruction d'une demande de visa de Schengen nécessite un délai minimal de quelques jours. En effet, la décision est prise dans **un délai de 15 jours calendaires**.

Le dossier doit comporter les pièces justificatives en 2 exemplaires :

- 1 en original (les documents seront restitués au demandeur).
- 1 contenant uniquement les photocopies au format A4 (les copies seront conservées par le consulat). La traduction en français des justificatifs en langue étrangère est obligatoire.

INFORMATIONS IMPORTANTES

- 1- Les étudiants doivent obligatoirement **se présenter à l'Agence Campus France** (située au sein des locaux de l'Institut français, ex-CCF) pour un entretien pédagogique, avant le dépôt de leur demande de visa. A l'issue de cet entretien, **l'étudiant stagiaire devra solliciter un rendez-vous en téléphonant au 3006 (Prestataire extérieur)** pour procéder aux formalités de dépôt de leur demande de visa auprès du service des visas du Consulat de France à Ouagadougou.
- 2- votre passeport en cours de validité et qui doit comporter obligatoirement 2 pages vierges de tout cachet.
Notez que si votre passeport arrive à échéance dans les 3 mois qui suivent la fin de votre voyage, la demande de visa sera irrecevable et votre dossier ne pourra être déposé. Il vous faudra alors prévoir dans un 1er temps le renouvellement de votre passeport avant de refaire la démarche de demande de visa.
- 3- **Les frais de dossier** (à verser en espèces en FCFA) **ne sont pas remboursés** en cas de rejet de la demande de visa.
- 4- Les demandeurs de visa doivent particulièrement veiller à joindre au dossier l'ensemble des pièces justificatives figurant sur la liste ci-après : **document ou photocopie manquant = dossier incomplet = risque élevé de refus de visa**.
- 5- **La possession d'un visa valide ne suffit pas à conférer un droit d'entrée irrévocable sur le territoire français**. Le titulaire du visa doit, en effet, pouvoir présenter à la frontière les mêmes pièces justificatives originales que celles qu'il avait jointes à sa demande de visa (la convention de stage, l'hébergement, les moyens financiers, l'assurance médicale...).
- 6- **Les formulaires de demande de visa de court séjour** peuvent être retirés sur le site internet de notre ambassade à l'adresse suivante : www.ambafrance-bf.org/, (voir la rubrique « Aller en France », puis la sous-rubrique « Visas / formalités d'entrée en France »).
- 7- **La présentation d'un dossier complet n'entraîne pas automatiquement la délivrance du visa**. Des documents complémentaires à la liste ci-dessous pourront vous être demandés.

LISTE DES DOCUMENTS A PRESENTER EN 2 EXEMPLAIRES SEPRES

La présente liste de documents sur laquelle vous aurez coché chaque document et chaque photocopie que vous présentez afin de vérifier que votre dossier est complet.

En outre, les étudiants doivent obligatoirement **se présenter à l'Agence Campus France** (situé au sein des locaux de l'Institut français, ex-CCF) pour un entretien pédagogique, avant le dépôt de leur demande de visa.

<input type="checkbox"/>	1.	FORMULAIRE de demande de visa de court séjour dûment renseigné recto/verso, daté et signé.
<input type="checkbox"/>	2.	PASSEPORT en cours de validité devant comporter obligatoirement 2 pages vierges de tout cachet, accompagné de la photocopie de la page d'identité et des visas précédents.
<input type="checkbox"/>	3.	PHOTOCOPIE de toutes les pages du passeport où figurent l'identité et les visas précédents.
<input type="checkbox"/>	4.	UNE (1) PHOTOGRAPHIE D'IDENTITE RECENTE (format 4cm x 5cm) – tête nue de face sur fond clair représentant 70 à 80% de la photo
<input type="checkbox"/>	5.	FRAIS DE DOSSIER (à verser en espèces en FCFA) : . 60 € (40.000 FCFA)
<input type="checkbox"/>	6.	CONVENTION DE STAGE entièrement remplie, établie par un établissement agréé et portant le cachet de l'unité territoriale de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, (ex-DDTEFP).
<input type="checkbox"/>	7.	DIPLOMES OBTENUS (copie + original) . Baccalauréat (BAC) et diplômes obtenus après le BAC.
<input type="checkbox"/>	8.	CURRICULUM VITAE détaillé, précisant le parcours antérieur (études, stages, expérience professionnelle).
<input type="checkbox"/>	9.	JUSTIFICATIFS DES MOYENS DE SUBSISTANCE POUR LA DUREE DU STAGE , équivalent de 615 euros par mois (au 1 ^{er} janvier 2010) pouvant être constituées par le cumul de plusieurs sources et justifiées par : <ul style="list-style-type: none"> • la mention dans la convention de stage d'une gratification ou d'une allocation versée par l'entreprise d'accueil ; • une attestation bancaire précisant qu'un certain montant a été déposé sur un compte bancaire français ou qu'il le sera ultérieurement ; • la prise en charge par un répondant (avec précision du lien de parenté éventuel) en France ou à l'étranger, présentée avec les pièces suivantes : photocopie d'un titre d'identité du répondant (CNI, passeport, titre de séjour en France), et justification de ses ressources (derniers bulletins de salaires, dernier avis d'imposition et 3 derniers relevés bancaires) ; • la mise à disposition d'un logement gratuit, sur la base d'une attestation de l'hébergeant, peut être estimée à la moitié des ressources exigées : une attestation sur papier libre, signée par l'hébergeant, doit être produite à l'appui de la demande de visa, ainsi que la photocopie d'un document d'identité de l'hébergeant (Carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour délivré par les autorités françaises, permis de conduire, etc.) ; ou justificatif du bénéfice d'un programme de coopération de l'UE ou intergouvernemental .
<input type="checkbox"/>	10	JUSTIFICATION D'UN HEBERGEMENT EN FRANCE <ul style="list-style-type: none"> • s'il s'agit d'un hôtel : réservation CONFIRMEE , avec paiement (garanti par carte de crédit) d'une avance , et <u>ressources nécessaires</u> pour couvrir les frais pour la durée du séjour envisagé, • s'il s'agit d'un hébergement chez un particulier : attestation d'accueil (en original et en copie) délivrée par la mairie du lieu d'hébergement, • s'il s'agit d'un hébergement dans un établissement (ou une institution) ou fourni par un établissement (ou une institution) : attestation de l'établissement ou de l'institution.
<input type="checkbox"/>	11	ASSURANCE MEDICALE INTERNATIONALE SOINS/RAPATRIEMENT couvrant les éventuels frais de rapatriement pour raison médicale, soins médicaux d'urgence et/ou de soins d'hospitalisations d'urgence : valable dans tout l'espace Schengen, d'un montant minimum de garantie de 30.000 € couvrant toute la durée du séjour.
<input type="checkbox"/>	12	Pour les demandeurs de nationalité autre que burkinabè, titre (certificat de résidence) ou visa de séjour au Burkina, et carte consulaire le cas échéant.